



Justificatifs pour le renouvellement d'un Certificat de Résidence pour Algérien mention «scientifique»

Documents à remettre à la Préfecture du lieu de résidence

- Le titre de séjour à renouveler en cours de validité.
- Le passeport en cours de validité (avec photocopies de toutes les pages écrites et tamponnées).
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois :

Dans le cas où le scientifique est locataire, il doit joindre une facture (eau, gaz, électricité, téléphone...) ou une attestation d'assurance habitation. En revanche s'il est à l'hôtel, en résidence ou au Faculty Club, il doit demander une attestation de domicile et une facture du dernier mois de loyer. Enfin, s'il est hébergé chez un particulier, l'hébergeur doit remplir et signer une attestation d'hébergement manuscrite avec un justificatif de domicile à son nom datant de moins de 3 mois ainsi qu'une copie d'une de ses pièces d'identité.

- 3 photos d'identité (normes préfecture).
- Derniers diplômes obtenus : master ou doctorat.
- Contrat de travail ou convention de séjour de recherche.
- Attestation sur l'honneur de non-polygamie en France.
- Attestation des droits de la sécurité sociale.
- Pour les doctorants inscrits à Université Côte d'Azur: certificat de scolarité de l'Université.
- Convention d'accueil complétée et signée.
- Formulaire de demande de titre de séjour : si vous résidez dans les Alpes Maritimes, contactez le Welcome Center pour les modalités de dépôt auprès de la préfecture des Alpes Maritimes

• Justificatif d'acquittement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre (225 €) pour la délivrance du nouveau Certificat de Résidence Algérien à acheter en ligne [ici](#)

(à remettre à la Préfecture uniquement lors de la délivrance du titre de séjour, donc à acheter pour le dernier rendez-vous avec la Préfecture. Ne pas acheter les timbres avant).

Mis à jour par le WELCOME CENTER le 15.02.2022; les modalités peuvent changer.

Veuillez vérifier sur <http://06.accueil-etrangers.gouv.fr/>